



## Arrivée d'un frontalier

---

Liste des documents à fournir à l'engagement d'un travailleur frontalier travaillant sur la commune de Roche (le lieu de travail fait foi).

### Documents à fournir pour votre inscription :

- Avis d'arrivée communal
- Fiche frontaliers
- Une carte d'identité ou un passeport valable (avec visa d'entrée pour les pays dont le visa est obligatoire)
- Votre contrat de travail et/ou
- Le formulaire SPOP
  - ressortissants CE/AELE : formulaire "Demande d'un titre de séjour CE/AELE pour l'exercice d'une activité de plus de 3 mois dans le canton de Vaud" et l'annonce d'arrivée
  - ressortissants des états tiers (extra-communautaires) : formulaire 1350 "Demande de permis de séjour avec activité lucrative" et le rapport d'arrivée
- Une photo-passeport
- CHF 20.- pour l'inscription au Contrôle des habitants et
  - ressortissants CE/AELE : CHF 65.-
  - ressortissants des états tiers (extra-communautaires) : CHF 122.- pour les demandes de permis.